

Expérimentation du cannabis à usage médical

APPEL D'OFFRES VAPORISATEURS

Le 26 mars dernier, le ministre de la Santé Olivier Véran était présent à Clermont-Ferrand pour acter le lancement de l'expérimentation du cannabis thérapeutique. Le cannabis médical sera mis à disposition des patients pendant deux ans sous deux formes : huiles administrées par voie orale et sommités fleuries (fleurs séchées) à vaporiser pour inhalation.

A l'issue de l'annonce des fournisseurs/exploitants retenus pour l'expérimentation de cannabis médical, l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament (ANSM) a lancé un nouvel appel d'offre visant la fourniture et la distribution d'un dispositif de vaporisation à base de cannabis.

DelleD a déposé sa candidature et compte parmi les rares entreprises françaises à l'avoir fait. L'entreprise devra assurer la livraison du dispositif de vaporisation aux pharmacies à usage intérieur des établissements de santé et aux pharmacies d'officine participant à l'expérimentation, si elle est retenue.

Franck Milone, Président de DELLED ajoute : « **Nous proposons aux patients français qui se retrouvent en impasse thérapeutique le seul dispositif médical contrôlé avec des cartouches sécurisés de cannabis. En tant que laboratoire français, nous participons à la création d'un programme intelligent de cannabis médical en France** ».

Garance de LaFleur

A PROPOS DE DelleD SAS

Chez [DelleD SAS](#), start-up française engagée sur le cannabis thérapeutique depuis plus de cinq ans, nous développons des thérapeutiques innovantes à base de cannabis permettant d'accompagner les patients réfractaires aux thérapies disponibles. Des médicaments qui devraient entrer en phase de test chez l'homme d'ici 2022.

Contact

Garance Responsable relations presse

Mail : garance@delled.fr